



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

**Date de convocation :**

20/02/2020

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Catherine PALAU, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Céline SALGUERO (à Claude AYMERICH), Sylvia OLIVE (à Jérôme PARRILLA), Géraldine MIR (à Françoise CRISTOFOL), pour voter en leur nom.

Étaient absentes : Mmes Mrs Philippe PIQUÉ, Fatiha TAHARASTE, Florence PERAMON

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2020/16 : ACHAT DE LA PARCELLE AS 429.**

Le Maire de la commune d'Ille sur Tet informe l'assemblée que :

- Lors de l'aménagement au Vieux Chemin de Boule du Lotissement « La Rosquilla », déposé le 15/03/2016 par les lotisseurs Mme MORENO Bernadette, M. PEGOURIE Jean Marc et SAS GALAXYIMMO et autorisé le 27/06/2016, nos services techniques ont demandé aux lotisseurs de prévoir le détachement d'une bande de terre d'une emprise de 5 m de large intégrant un ruisseau d'arrosage bordant à l'ouest ce lotissement.

En effet, ce ruisseau cuvelé, permettra de par sa capacité, d'absorber les débits de fuite des bassins de rétentions prévus dans l'aménagement des voies et réseaux des tranches 2, 3, 5 et 6 de la ZAC LA CASETA.

D'autre part, cette bande de terre permettra les interventions de curage du ruisseau.

- Les lotisseurs ont réalisé l'achat de la totalité de la parcelle cadastrée section AS n° 156. Un document d'arpentage a été réalisé pour séparer la bande de terre qui longe le ruisseau, emprise cadastrée section AS n° 429 pour une superficie de 306 m<sup>2</sup>.

Le lotissement étant terminé, l'aménageur nous propose la reprise de l'exutoire, au prix de vente du terrain d'origine (34 €/m<sup>2</sup>), soit 10 404,00 € (dix mille quatre cent quatre euros).

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** l'achat de la parcelle AS 429 pour un montant de 10 404 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié correspond et tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 27 février 2020

  
Le Maire,  
  
William BURGHOFFER